

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 264-263-1918 installant dans ses fonctions le Secrétaire Général du Gouvernement.

n° 264-263-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 septembre 1918

Numéro JO
n° 263 du 30/09/1918

Date du numéro
30 septembre 1918

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 19 juin 1917 déléguant M. Geffriaud, sous-chef de bureau au ministère des colonies, dans les fonctions de Secrétaire Général du gouvernement de la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté local du 28 août 1917 confiant l'intérim des fonctions de Gouverneur à M. Geffriaud, en attendant l'arrivée du Gouverneur titulaire

Vu l'arrêté local en date du jour portant prise de fonctions de M. A. Lauret, Gouverneur titulaire de la colonie ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier

- M. Geffriaud, Secrétaire Général du gouvernement de la Côte Française des Somalis, prend, à compter du 8 septembre 1918, les fonctions dont il est titulaire. Il les exercera en conformité de l'arrêté de délégation en date de ce même jour.
- Art. 2. Le présent arrêté sera notifié, enregistré et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.